

# Établissement de programmes par pays

## Note d'orientation 4

*Les Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes sont une série de 14 notes d'orientation destinées aux organisations de développement pour leur permettre d'adapter leurs outils de programmation et d'évaluation prospective et rétrospective de projets afin d'intégrer la réduction des risques dans les activités de développement des pays exposés aux aléas naturels. Cette série de notes s'adresse également aux responsables de l'adaptation aux changements climatiques.*

*La présente note porte sur l'établissement de programmes par pays. Elle donne des indications sur l'évaluation des risques de catastrophes et sur la détermination des possibilités de réduire ces risques pour préserver l'efficacité des programmes d'aide au développement et pour aider les pays à renforcer leurs propres stratégies de gestion des risques. Elle a été conçue comme un guide simple et générique à utiliser par l'ensemble des organisations internationales de développement en complément des directives existantes en matière de programmes par pays.*

## 1. Introduction

Toutes les organisations internationales de développement font appel à un cadre d'élaboration de programmes sous une forme ou une autre pour analyser les problèmes, les besoins et les intérêts, définir les domaines et les thèmes d'intervention et indiquer le niveau général et la nature de l'aide à apporter. Ce cadre est généralement utilisé au niveau national, sauf dans le cas des plus petites ONG. Les plans qui en résultent portent différents noms : documents de stratégie par pays (DSP), programmes d'assistance aux pays (CAP), stratégies d'assistance aux pays (SAP) et, dans le cas de l'ONU, bilans communs de pays (CCA) à partir desquels sont élaborés les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). De manière générale, les plans nationaux couvrent une période de 3 à 5 ans, ce qui leur donne une portée stratégique. Pour les établissements financiers internationaux, si un domaine d'intervention donné n'est pas mentionné dans un plan national, aucun projet correspondant ne peut être lancé (à l'exception notable des interventions à la suite de catastrophes).

La prise en compte des aléas naturels et des risques associés dans un programme par pays peut s'avérer importante pour garantir un développement durable à long terme et l'efficacité des stratégies nationales de chaque organisation. La réalisation des objectifs fixés peut être compromise à court et éventuellement à moyen terme en cas de catastrophe pour ce qui est par exemple d'objectifs généraux tels que la réduction du degré de pauvreté ou d'objectifs plus spécifiques tels que la proportion de routes en bon état ou le niveau d'accès à l'électricité et à de l'eau non contaminée. En effet, le processus d'établissement de programmes par pays offre une bonne occasion d'aborder les risques de catastrophes de manière stratégique et coordonnée en examinant l'aspect complexe, transsectoriel et polyvalent de la vulnérabilité d'un point de vue humain, social, écologique et économique et en définissant des solutions appropriées et préventives en matière de gestion des risques.

### La situation actuelle

Autrefois, en général, seules les catastrophes très récentes étaient prises en compte dans les stratégies nationales. Ces catastrophes étaient souvent considérées comme des manifestations aberrantes ponctuelles nuisant à la réalisation d'objectifs à court terme. Dans les stratégies destinées aux pays exposés aux aléas naturels, on a souvent omis d'éventuels aléas à venir, les problèmes qu'ils risquent de poser pour le développement durable et d'importants compromis et interactions entre les types et les modalités du développement et la vulnérabilité aux aléas (voir l'encadré 1).

## Encadré 1

### La non-prise en compte des risques de catastrophes

Une étude récente sur l'importance accordée aux questions relatives aux catastrophes dans les stratégies d'assistance aux pays de la Banque mondiale indique que 44 % des stratégies actuelles en faveur de pays qui ont bénéficié d'un appui de la Banque pour lutter contre les catastrophes ne font pas cas des risques. Même dans les 40 pays où la Banque a financé au moins 4 projets de lutte contre les catastrophes, un tiers des stratégies ne mentionnent pas ces risques. Le rapport conclut que « lors de l'élaboration de programmes de prêts aux pays, la Banque doit accorder davantage d'importance aux catastrophes, surtout dans les pays très vulnérables » (p. 26).

Source : Banque mondiale, 2006

Cependant, depuis la fin des années 1990, les organisations de développement et les gouvernements accordent de plus en plus d'importance à l'atténuation des risques de catastrophes dans leurs politiques. Cette évolution s'explique du fait qu'on comprend de mieux en mieux que les catastrophes résultent de problèmes de développement non résolus et qu'on signale de plus en plus de dommages imputables à des catastrophes, ce qui traduit surtout une augmentation de la vulnérabilité économique et sociale (**voir la note d'orientation 1**). On a maintenant tendance à intégrer les questions concernant les risques dans les programmes par pays en tenant compte de la gestion de ces risques dans les actions de développement. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, adopté en janvier 2005 lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et signé par 168 pays et institutions multilatérales, exhorte les organisations internationales à « intégrer les considérations relatives à la réduction des risques de catastrophes dans les dispositifs d'aide au développement tels que les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté ». Pour faciliter ce processus d'intégration, certaines organisations de développement ont commencé à mettre au point des mesures quantitatives des risques (**voir l'encadré 2**). Quelques-unes, et notamment des organisations multilatérales et non gouvernementales, commencent également à adapter les procédures d'élaboration de programmes par pays afin qu'elles tiennent compte de la gestion des risques de catastrophes dans les pays exposés aux aléas naturels (**voir par exemple l'encadré 3**).

Le succès de ces mesures dépend de certains facteurs (**voir la dernière section**) et notamment du rapport entre le degré de liberté et le niveau de l'aide particuliers à chaque organisation de développement et des priorités propres des gouvernements. Par exemple, les établissements financiers internationaux disposent d'importants portefeuilles de prêts, mais qu'ils doivent parfois négocier avec les gouvernements. Ces derniers peuvent ne pas vouloir emprunter pour financer la gestion des risques de catastrophes (**voir ci-après**). Les organisations bilatérales peuvent axer largement leur action sur une assistance technique et des subventions en concentrant leur aide sur des secteurs prioritaires qu'elles définissent elles-mêmes. Les ONG ont souvent des domaines de spécialisation particuliers auxquels elles consacrent leurs ressources relativement limitées.

## Encadré 2

### Les indices de risques de catastrophes

La reconnaissance de l'importance d'une intégration de la réduction des risques de catastrophes dans le développement au sens large a entraîné la création d'indicateurs nationaux et sous-nationaux de risques. Ces indicateurs ont pour objet de permettre aux spécialistes du développement d'apprécier l'importance relative des risques dans les décisions concernant les programmes par pays et de disposer d'une base pour déterminer les besoins en matière de renforcement de la gestion de ces risques. Toutefois, l'utilisation et la pertinence de ces indicateurs restent à tester. Les indicateurs en question permettent aussi de quantifier les risques, ce qui, dans certains cas, est indiqué pour suivre et évaluer les résultats des programmes (**voir la note d'orientation 13**).

Les éléments mis en œuvre sont les suivants.

- L'indice de risque de catastrophe du PNUD<sup>2</sup> : outil global d'évaluation des risques de catastrophes au niveau national, mis au point pour montrer dans quelle mesure le développement est susceptible de favoriser les risques. Cet indice permet de calculer le risque moyen de décès par pays suite à des catastrophes de grande ou de moyenne ampleur dues à des séismes, à des cyclones ou à des inondations.

<sup>1</sup> SIPC/ONU, *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, 18-22 janvier 2005, Kobe, Hyogo, Japon, Genève, 2005, p. 16, par. 32 e). Disponible à l'adresse <http://www.unisdr.org/eng/hfa/docs/final-report-wcdr-french.doc>.

<sup>2</sup> PNUD (2004).

- Le projet Hotspots de la Banque mondiale et de ProVention<sup>3</sup> : il s'agit d'une évaluation sous-nationale globale des risques calculés pour les mailles d'une grille plutôt que pour des pays entiers, ayant pour objet d'offrir une base rationnelle afin d'établir un ordre de priorité des activités de réduction des risques et de déterminer dans quels secteurs la gestion des risques est la plus nécessaire. Les risques de mortalité et de pertes économiques sont calculés en fonction de la fréquence attendue des aléas naturels et des pertes prévues par aléa.
- Le programme de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de l'Instituto de Estudios Ambientales (Institut d'études environnementales, IDEA) pour les Amériques<sup>4</sup> : il s'agit d'une série d'indices nationaux et sous-nationaux des risques de catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes, à utiliser dans les programmes par pays. Quatre indicateurs ont été créés pour mesurer les résultats des pays en matière de gestion des risques, leur capacité à payer le prix du relèvement, les niveaux de risques localisés et les conditions de vulnérabilité des populations sur le plan national.
- L'indice ECHO de risque de catastrophe<sup>5</sup> : cet indice, qui permet de mesurer les risques par pays, a été créé afin d'établir des priorités pour les activités de réduction des risques de catastrophes de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO). Il associe des informations sur les aléas naturels, la vulnérabilité et, le cas échéant, la capacité d'adaptation des pays.

Les valeurs obtenues et le classement par pays dépendent de la définition du terme *risque*. Ainsi, les petits États insulaires ont tendance à se situer dans le haut des tableaux si l'on se fonde sur les dégâts matériels par rapport à l'importance de l'économie. Par contre, les pays de taille moyenne qui ont connu de fortes catastrophes se classent au premier rang selon l'indice du PNUD basé sur le nombre de décès.

Ces indicateurs, s'ils sont bien interprétés, donnent aux décideurs des informations qui peuvent être très utiles pour prendre des décisions et procéder à des évaluations. Par exemple, l'indice ECHO de risque de catastrophe, créé en 2003, a déjà servi à éclairer des décisions internes sur la répartition des ressources entre les pays exposés aux aléas naturels et suscite un débat quant aux priorités. La BID commence à utiliser des indices récemment définis dans le cadre du programme pour les Amériques comme indicateurs de résultats dans les stratégies par pays. La Banque mondiale, qui utilise Hotspots pour orienter les SAP en préparation dans des pays très vulnérables, incite ces derniers à établir des priorités pour la gestion des risques de catastrophes. Il y a au moins une ONG de développement qui commence à utiliser les indicateurs de risque de catastrophe du PNUD pour décider des pays où elle interviendra.

### Encadré 3

#### Formalisation de l'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans les programmes par pays : une initiative de la BID

En mars 2005, le conseil d'administration de la Banque interaméricaine de développement a approuvé un plan d'action visant à améliorer la gestion des risques de catastrophes. Dans le cadre de ce plan, la Banque devait lancer, au cours des trois années suivantes, une série d'actions sur les programmes par pays, la gestion de portefeuilles, les principes directeurs et le renforcement organisationnel. Ce plan d'action avait pour objet de permettre à la BID d'anticiper davantage en matière de gestion des risques en aidant les pays à réduire les pertes évitables imputables à des catastrophes en préservant l'efficacité de l'aide au développement apportée par la Banque et en consolidant la gestion des risques dans le cadre de ses opérations. Fin 2006, une nouvelle politique de gestion des risques de catastrophes tenant expressément compte des engagements pris dans le plan d'action devait être soumise à l'approbation du conseil d'administration de la Banque.

Dans les pays à haut risque, la BID va évaluer les risques de catastrophes en collaboration avec ceux-ci et adapter ses stratégies et ses programmes par pays en conséquence. Il y aura des évaluations des risques propres à chaque pays pour déterminer les pertes probables, les incidences économiques et la capacité à financer le relèvement et la reconstruction, les zones géographiques et les secteurs exposés qui nécessiteront des interventions prioritaires et la capacité institutionnelle à gérer les risques. De nouveaux documents sur les stratégies et les programmes par pays explique-

<sup>3</sup> Banque mondiale, *Natural Disaster Hotspots: A Global Risk Analysis*, série n° 5 sur la gestion des risques de catastrophes, Washington, DC, 2005. Disponible à l'adresse <http://www.proventionconsortium.org/?pageid=37&publicationid=38#38>. On trouvera une carte interactive à l'adresse <http://geohotspots.worldbank.org/hotspot/hotspots/disaster.jsp>.

<sup>4</sup> IDEA et BID, *Indicators of Disaster Risk and Risk Management: Main Technical Report*, Instituto de Estudios Ambientales, Universidad Nacional de Colombia et Banque interaméricaine de développement, Département du développement durable, Manizales et Washington, DC, 2005. Disponible à l'adresse <http://idea.manizales.unal.edu.co/ProyectosEspeciales/adminIDEA/CentroDocumentacion/DocDigitales/documentos/Main%20technical%20report%20IDEA.pdf>.

<sup>5</sup> A. De Haulleville, S. Jegillos et V. Obsomer, *Overall Evaluation of ECHO's Strategic Orientation to Disaster Reduction: Main Report*, Office humanitaire de la Communauté européenne, Bruxelles, 2003. Disponible à l'adresse [http://ec.europa.eu/echo/files/policies/evaluation/2003/disaster\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/echo/files/policies/evaluation/2003/disaster_report.pdf)

ront les risques de catastrophes et la façon dont la Banque se propose de les gérer. Les rapports sur le suivi des résultats des programmes destinés aux pays à haut risque tiendront expressément compte des incidences des catastrophes.

Source : BID 2005.

## Pratiques recommandées

Les programmes par pays doivent satisfaire à trois conditions essentielles pour que les risques de catastrophes soient correctement évalués et gérés.

- Les risques doivent être expressément étudiés dans le cadre de l'analyse préliminaire effectuée au début du processus.
- Des décisions rationnelles, éclairées et explicites, avec une attribution claire des responsabilités, doivent être prises quant à la nécessité et à la façon d'aborder les risques significatifs.
- La contribution des catastrophes naturelles et des risques associés à d'autres problèmes de développement et leurs conséquences éventuelles pour la réalisation des objectifs stratégiques des programmes nationaux doivent être soigneusement étudiées.

Cette note d'orientation présente des mesures détaillées pour garantir que ces conditions sont remplies.

## 2. Grandes étapes de l'intégration des questions concernant les risques de catastrophes dans les programmes par pays

La portée, le niveau de détail et l'importance d'une stratégie nationale varient selon les organisations de développement en fonction de leur spécialisation, de leur approche du développement et de l'assistance accordée. Toutefois, ces organisations adoptent un processus de préparation similaire dans l'ensemble et suivent à peu près les mêmes étapes, même si ce n'est pas toujours dans le même ordre. Les mesures nécessaires pour que les risques de catastrophes soient correctement analysés et pris en compte à chaque étape sont présentées ci-après et résumées à la figure 1. Les CCA et les UNDAF de l'ONU ne sont pas abordés ici, mais ce qui suit s'y applique en grande partie (voir aussi l'encadré 4).

### Encadré 4

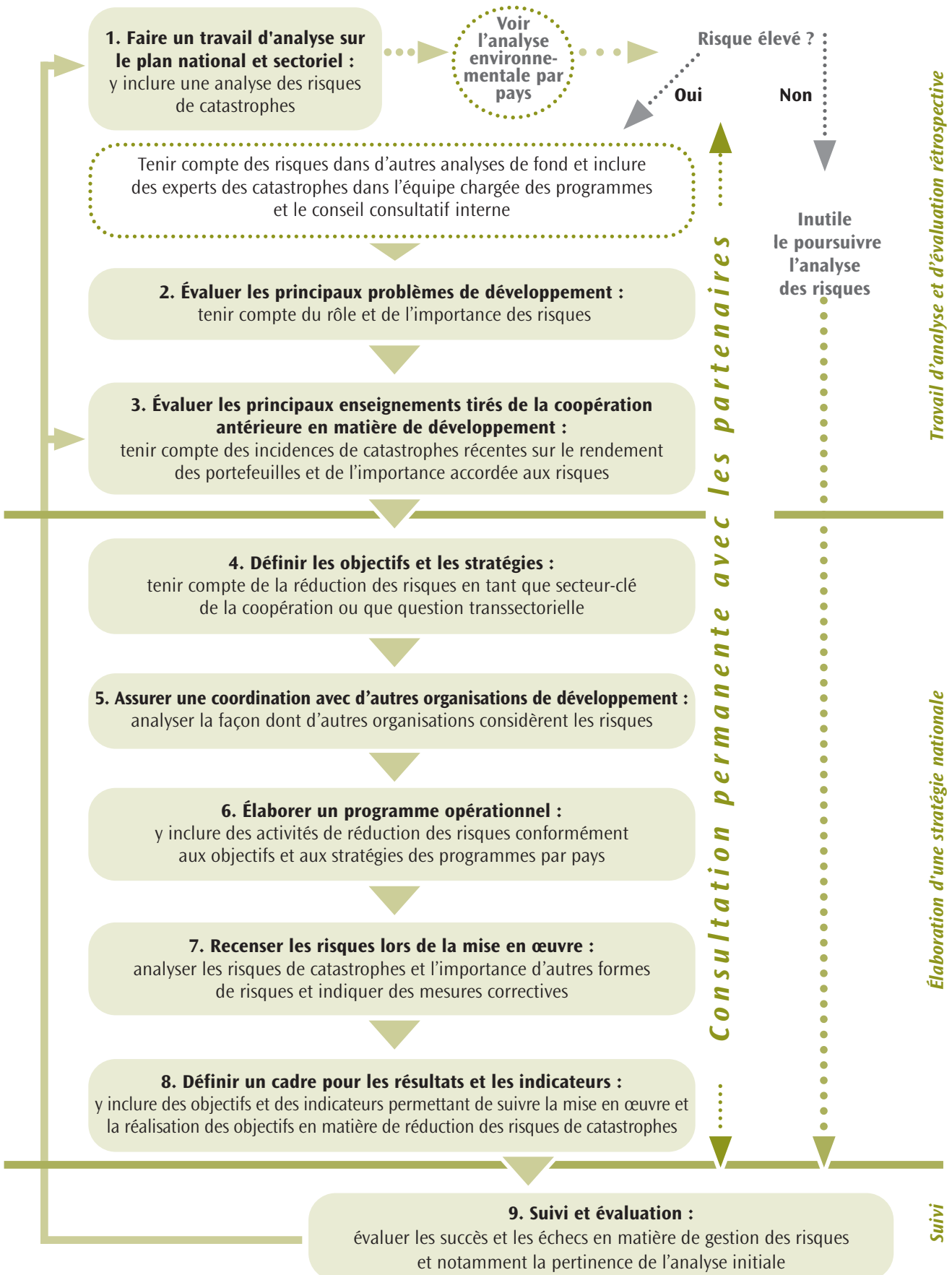
#### Intégration de l'atténuation des risques de catastrophes dans les programmes par pays de l'ONU

Pour établir des programmes par pays, les institutions du système des Nations Unies commencent par préparer un bilan commun de pays (CCA) qui leur permet d'évaluer les principales causes de la pauvreté dans un pays et d'analyser ses progrès en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. A partir de là, elles élaborent un plan-cadre pour l'aide au développement (UNDAF) qui offre un cadre stratégique commun pour leurs activités opérationnelles, définit des priorités communes et les associe aux résultats des programmes par pays de chaque institution. Les UNDAF portent sur la réalisation des objectifs du Millénaire ainsi que sur les engagements et les objectifs de la Déclaration du Millénaire et des conférences internationales, sommets, conventions et instruments des droits de l'homme du système des Nations Unies. Chaque institution s'en inspire pour élaborer son propre document sur les programmes par pays.

Le PNUD et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC/ONU) élaborent actuellement des directives sur la façon et le moment d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans le processus CCA-UNDAF. Ces directives indiquent étape par étape la procédure permettant d'intégrer cette réduction dans le processus et notamment dans le travail analytique et l'analyse de l'« arbre de causalité » (ou arbre des problèmes) en précisant qui dans les équipes nationales de l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans les domaines considérés. Elles comprennent des annexes donnant des orientations sur l'intégration dans la matrice des résultats de l'UNDAF dans le cadre d'interventions sectorielles, des conseils sur cette intégration dans les objectifs du Millénaire pour le développement (**voir la note d'orientation 3**), un questionnaire pour évaluer cette intégration dans le processus CCA-UNDAF et des exemples de pratiques exemplaires.

Source : PNUD et SIPC/ONU, 2006.

**Figure 1 Intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes par pays**



## Travail d'analyse et évaluation rétrospective

### Première étape : faire un travail d'analyse sur le plan national et sectoriel

Y inclure une analyse des risques de catastrophes en tant que composante essentielle de la définition des conditions économiques, sociales, environnementales, institutionnelles, législatives, politiques, civiles et culturelles d'un pays et des grandes tendances en la matière

Une analyse indépendante des risques de catastrophes ne sera pas nécessairement très longue (voir l'encadré 5) et, dans le cas des organisations de développement spécialisées, elle doit être axée sur leurs domaines d'intérêt particuliers. En fait, vu le caractère multidimensionnel et transsectoriel de la vulnérabilité et les incidences potentiellement importantes des risques sur d'autres questions de développement, on peut tirer profit de l'analyse de ces risques à la lumière d'autres études de fond. Toutefois, bon nombre d'organisations de développement se basent en partie sur des études secondaires réalisées par d'autres. Il convient d'évaluer de tels documents pour déterminer s'ils tiennent dûment compte des risques et si, dans leur ensemble, ils présentent une évaluation éclairée de ces risques. Voici les types d'outils pouvant être utilisés lors de l'élaboration d'une stratégie par pays et la façon dont ils devraient permettre d'aborder les problèmes relatifs aux risques s'ils sont importants.

- *Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP)*. Il s'agit du principal outil dont disposent les gouvernements dans de nombreux pays à faible revenu pour élaborer des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté. Constituant un bon point de départ pour la conception de programmes nationaux par les organisations de développement, elles devraient accorder l'attention voulue aux questions relatives aux catastrophes, aussi bien dans l'analyse des formes de vulnérabilité qui sous-tendent la pauvreté que dans le choix des activités visant à réduire la pauvreté. **Voir la note d'orientation 3** pour un examen plus détaillé.
- *Analyses environnementales par pays*. Dans le cadre de celles-ci, il faudrait réunir un ensemble de données de base sur les aléas naturels et donner un aperçu des diverses formes et des divers degrés de vulnérabilité, ce qui, avec les indices de risques de catastrophe (voir l'encadré 2), devrait offrir suffisamment d'informations pour déterminer s'il importe de tenir compte de ces risques dans d'autres types d'analyses de fond et lors de l'élaboration de stratégies par pays. **Voir la note d'orientation 7** pour un examen plus approfondi.
- *Évaluations économiques*. Elles devraient permettre de déterminer le caractère et l'importance de la vulnérabilité économique aux catastrophes et en particulier la capacité du cadre macroéconomique d'absorber de grands chocs dus à des catastrophes ainsi que les moyens d'accroître la résilience économique à celles-ci. Dans les pays à haut risque, toute activité de prévision économique devrait être élargie à l'étude des principaux scénarios de catastrophes. **Voir les notes d'orientation 3 et 8** pour un examen plus approfondi.
- *Bilans des dépenses publiques*. Voir l'encadré 6.
- *Évaluations sociales*. **Voir la note d'orientation 11**.

### Encadré 5

### Profil des risques de catastrophes

Un profil des risques de catastrophes devrait porter sur les points ci-après, inclure au moins une synthèse brève et factuelle de chacun de ces points et être fondé, dans la mesure du possible, sur des études existantes plutôt que sur des travaux de recherche, afin de réduire les frais.

- Types d'aléas naturels, importance et probabilité d'occurrence de ceux-ci (**voir la note d'orientation 2**)
- Valeurs des indices de risques de catastrophes (voir l'encadré 2)
- Résumé des pertes humaines et économiques dues à des catastrophes et tendances dans le temps
- Scénarios de risques pour déterminer les pertes probables et les incidences socio-économiques connexes de futurs phénomènes
- Principaux groupes et régions vulnérables
- Approche globale des gouvernements en matière de gestion des risques de catastrophes, domaines prioritaires et principales activités
- Politique, engagement et pratiques des gouvernements en matière de protection sociale
- Importance des risques de catastrophes pour le programme de développement général des pays
- Législation pertinente concernant notamment l'occupation des sols et les codes du bâtiment
- Capacité institutionnelle à atténuer les incidences des catastrophes, à s'y préparer et à y faire face
- Capacité financière d'assumer le coût du relèvement et de la reconstruction et recours à des mécanismes de partage et de transfert des risques tels que les assurances



- Préoccupations et activités de la société civile concernant les catastrophes
- Informations détenues par les organisations de développement sur les activités passées et actuelles de réduction des risques, sur l'assistance à la suite de catastrophes et sur les conséquences des catastrophes pour d'autres projets
- Activités de gestion des risques de catastrophes menées par d'autres organisations de développement

## Encadré 6

### Catastrophes et bilans des dépenses publiques

Les bilans des dépenses publiques réalisés par la Banque mondiale visent à éclairer les décisions concernant ces dépenses en examinant le bien-fondé des décisions passées et notamment leurs conséquences pour les pauvres et en faisant des recommandations aux gouvernements quant à la composition et, dans une certaine mesure, à l'importance de ces dépenses à l'avenir. Les établissements financiers internationaux se fondent sur les bilans pour élaborer les stratégies nationales, car ils situent les prêts octroyés par les donateurs dans ce contexte plus large.

Dans les pays à risque, la préparation des bilans des dépenses publiques devrait comprendre l'analyse des incidences budgétaires globales des catastrophes et des responsabilités financières correspondantes. Les catastrophes sont susceptibles de créer de fortes pressions budgétaires, de réduire les recettes prévues et de grever les ressources restantes, ce qui risque d'avoir des incidences graves à long terme sur le développement et d'imposer des contraintes financières à court terme. Les catastrophes peuvent avoir des conséquences budgétaires particulièrement importantes dans les pays à faible revenu qui ont des problèmes d'exercice du pouvoir et de gestion financière et monétaire<sup>6</sup>. Les bilans devraient tenir expressément compte des points suivants.

- Sources de financement des secours et des opérations de reconstruction à la suite de catastrophes et conséquences, notamment pour les objectifs généraux en matière de dépenses et de recettes, les emprunts publics et les dépenses prévues préalablement, puisque les catastrophes entraînent généralement une vaste réaffectation des ressources
- Adéquation du montant actuel des dépenses publiques consacrées à la réduction des risques avec l'importance des risques existants, le rendement économique et social de la réduction et les responsabilités et obligations acceptables des gouvernements
- Pertinence et efficacité des stratégies de gestion financière des risques de catastrophes. Si les dépenses engagées à la suite de catastrophes sont régulières et annuelles, des fonds préétablis consacrés aux calamités devraient être créés. Il peut s'avérer nécessaire de faire appel à des instruments financiers de transfert des risques pour faire face au coût d'éventuels programmes de reconstruction à grande échelle.

*Études sectorielles.* On peut lancer ou consulter diverses études sectorielles concernant par exemple l'agriculture, les transports, l'éducation, la santé ou les petites et moyennes entreprises. Ces études devraient comprendre des évaluations des risques de catastrophes et notamment des analyses des répercussions de catastrophes passées, de la vulnérabilité de l'infrastructure matérielle et sociale et des incidences de réformes et de mutations structurelles en cours sur ces risques. Elles devraient également porter sur les mesures nécessaires pour réduire les risques et notamment sur les corrections à apporter aux objectifs et aux activités prévues en veillant par exemple à ce que les gains moyens de productivité agricole n'entraînent pas d'augmentation des fluctuations interannuelles du rendement correspondant à un accroissement de la variabilité du climat<sup>7</sup>.

Certaines organisations de développement font appel à des questionnaires pour vérifier si les études de fond couvrent certains sujets. Ces questionnaires devraient porter sur les problèmes liés aux catastrophes.

À l'issue de la première étape, s'il s'avère qu'un pays court des risques importants de catastrophes, il conviendrait de revoir la composition de l'équipe chargée des programmes et des groupes consultatifs internes afin qu'ils incluent des experts des catastrophes. Il faudrait aussi tenir compte de ces risques dans les étapes suivantes des programmes par pays, comme indiqué ci-après.

<sup>6</sup> Pour un examen plus approfondi de ces questions, voir C. Benson et E.J. Clay, *Understanding the Economic and Financial Impacts of Natural Disasters*, série n° 4 sur la gestion des risques de catastrophes, Banque mondiale, Washington, DC, 2004. Disponible à l'adresse [http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS\\_IBank\\_Servlet?pcont=details&id=000012009\\_20040420135752](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&id=000012009_20040420135752).

<sup>7</sup> Voir PNUD et SIPC/ONU (2006) pour de plus amples détails.

## Deuxième étape : évaluer les principaux problèmes de développement

Tenir compte des risques de catastrophes dans un pays lors de la description et de l'analyse de sa situation actuelle ainsi que de ses perspectives de développement à moyen et long terme. L'évaluation devrait permettre de déterminer si les aléas naturels et la vulnérabilité à ceux-ci constituent en eux-mêmes un problème majeur de développement ou s'ils contribuent à d'autres grands problèmes (forte incidence de la pauvreté, instabilité macroéconomique ou financière, exercice impropre de l'autorité, faible compétitivité, gestion incorrecte de l'environnement). Elle devrait également porter sur les conséquences des risques de catastrophes pour la réalisation des grandes priorités de l'organisation de développement (par ex. réduction de la pauvreté et développement durable).

## Troisième étape : évaluer les principaux enseignements tirés de la coopération antérieure en matière de développement

Déterminer les incidences de catastrophes passées sur le rendement des portefeuilles, comment on aurait pu réduire ces incidences, si l'on a accordé suffisamment d'importance aux risques de catastrophes dans la stratégie nationale actuelle et si, à la suite d'une catastrophe, les possibilités d'atténuer les risques à l'avenir ont été pleinement exploitées vu la marge de manœuvre que laisse la stratégie. L'évaluation devrait permettre de juger si des aléas à venir risquent de menacer la pérennité des réalisations de l'organisation en matière de développement du fait, par exemple, des dégâts subis par l'infrastructure ou de la perte de moyens de subsistance. Elle devrait reposer sur l'expérience d'autres organisations de développement et de gouvernements ainsi que sur l'expérience propre de l'organisation.

## Élaboration d'une stratégie nationale

### Quatrième étape : définir les objectifs et les stratégies des programmes par pays

Considérer l'atténuation des risques comme un secteur-clé de la coopération ou comme une question transsectorielle en se fondant sur l'analyse des problèmes et des objectifs prioritaires en matière de développement, sur les enseignements tirés d'une coopération antérieure, sur les avantages comparatifs de l'organisation de développement (y compris ses compétences techniques et le caractère de son expérience nationale) et sur les plans du gouvernement en vue d'atténuer les risques de catastrophes.

Vu la diversité des problèmes que connaissent bon nombre de pays en voie de développement, il est peu probable que la réduction des risques de catastrophes soit prioritaire sauf dans le cas de petites économies qui se relèvent de catastrophes récentes (voir l'encadré 7) et dans le cadre des programmes d'ONG spécialisées comme celles qui s'occupent de la sécurité alimentaire et de la sécurité des moyens de subsistance. Pour les grandes organisations de développement, la démarche adoptée peut être déterminée par d'autres priorités et domaines d'intérêt (voir l'encadré 8) même si la réduction des risques de catastrophes ne fait pas partie de leurs plans par pays. Dans d'autres cas, cette réduction peut être une question transsectorielle figurant dans l'ensemble des secteurs et des projets qui accompagne la réalisation d'autres grands objectifs tels qu'une croissance économique soutenue, l'amélioration des conditions de vie et la protection des groupes vulnérables.

### Encadré 7

### Problèmes et perspectives à la suite d'une catastrophe

En octobre 1998, la Banque mondiale préparait une nouvelle SAP pour le Honduras lorsque l'ouragan Mitch a frappé, l'obligeant à revoir sa stratégie d'assistance de façon approfondie. La réduction de la pauvreté constituait toujours le principal problème. Toutefois, la Banque a décidé de porter son action beaucoup plus sur l'infrastructure pour soutenir un effort massif de reconstruction tout en jetant les bases d'une économie plus forte et d'une répartition plus équitable des fruits de la croissance.

Dans la SAP résultante, dont la réalisation s'est achevée en 2000, la Banque a tenu compte du fait que Mitch avait rendu son programme de développement plus complexe. Cette catastrophe a aussi conduit à une évolution positive que devait traduire la SAP : sensibilisation à la nécessité d'une décentralisation, nouvelle dynamique dans les rapports entre le gouvernement et la société civile, attachement à la transparence et à l'exercice du pouvoir et reconnaissance de la nécessité de réduire la vulnérabilité du pays sous tous ses aspects.

La Banque a inclus dans la SAP cinq conditions essentielles de la pérennité de ses réalisations qui traduisaient en partie l'attention portée à la réduction des risques de catastrophes. Il s'agissait notamment de la viabilité écologique, pour protéger les ressources naturelles inestimables du Honduras et réduire les incidences des



aléas naturels, et de la préparation aux catastrophes grâce au renforcement des capacités et à des mesures de protection.

Source : Banque mondiale, *Memorandum of the President of the International Development Association and the International Finance Corporation to the Executive Directors on a Country Assistance Strategy of the World Bank Group for the Republic of Honduras*, rapport n° 20072 HO, Unité de gestion des pays d'Amérique centrale, région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Washington, DC, 2000. Disponible à l'adresse <http://www.freedomhouse.org/uploads/ccr/country-7191-8.pdf>.

### Encadré 8

### Réduction des risques de catastrophes dans le cadre d'autres priorités

Dans son document de stratégie régionale pour les Caraïbes, la Commission européenne inclut l'appui à la gestion des catastrophes parmi ses secteurs d'intervention de faible priorité. Sa démarche est axée sur le renforcement d'une stratégie régionale d'ensemble pour les catastrophes, conformément à sa politique de soutien à la région qui met l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale.

Source : Commission européenne, *European Community/Caribbean Regional Forum of ACP States Regional Strategy Paper and Regional Indicative Programme for the Period 2002–2007*, Direction générale du développement, Bruxelles, 2003. Disponible à l'adresse [http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/scanned\\_re\\_rsp\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/scanned_re_rsp_en.pdf).

### Cinquième étape : assurer une coordination avec d'autres organisations de développement

Analyser la façon dont d'autres organisations de développement considèrent les risques. À partir d'une telle analyse, on peut décider de ne pas accorder la priorité à la réduction des risques de catastrophes, même dans les pays exposés aux aléas. Toutefois, l'organisation de développement doit veiller à ce que son propre portefeuille et les objectifs associés soient protégés contre les catastrophes et à ce que ce portefeuille n'aggrave pas la vulnérabilité sous toutes ses formes (encadré 9).

### Encadré 9

### Rationalisation des interventions en cas de risques de catastrophes

Le Bangladesh dispose de mécanismes bien établis de préparation aux situations d'urgence. C'est pourquoi le secrétariat d'État britannique à la coopération (DFID) a décidé d'axer davantage son action sur les questions de développement à long terme qui se répercutent sur les moyens de subsistance – tuberculose, malnutrition et mortalité des enfants de moins de 5 ans – tout en intervenant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes sur la base d'une appréciation précise de ces risques.

Source: National Audit Office [Cour britannique des comptes], *Department for International Development: Responding to Humanitarian Emergencies. Report by the Comptroller and Auditor General*, HC 1227 Session 2002–2003, Londres, 2003. Disponible à l'adresse [http://www.nao.org.uk/publications/0203/the\\_department\\_for\\_international\\_development.aspx](http://www.nao.org.uk/publications/0203/the_department_for_international_development.aspx).

### Sixième étape : élaborer un programme opérationnel

Y inclure des activités de réduction des risques conformément aux objectifs et aux stratégies des programmes par pays lors de la préparation de listes indicatives des ressources devant être affectées à l'assistance et aux programmes. Si le programme d'assistance est assorti de conditions et que la réduction des risques de catastrophes en soit un objectif majeur, il convient de définir les conditions de cette réduction – approbation d'une législation ou d'une politique relative à la gestion de tels risques, par exemple – qui déterminent le niveau de l'assistance à apporter.

### Septième étape : recenser les risques lors de la mise en oeuvre

Dans le cadre d'une évaluation plus générale des risques, analyser les risques de catastrophes et leurs éventuelles incidences sur le développement global du pays et sur les objectifs et l'efficacité du programme de l'organisation de développement (encadré 10). L'analyse devrait aussi porter sur la mesure dans laquelle ces risques peuvent contribuer à d'autres formes de risques, par exemple institutionnels, environnementaux, financiers, économiques ou politiques. Elle devrait indiquer les mesures à prendre pour atténuer les risques majeurs de catastrophes.

## Encadré 10

### Prise en compte des risques de catastrophes : le programme national pour la République dominicaine

Selon les conclusions de l'évaluation par la BID du programme national consacré à la République dominicaine pour la période 1991-2003, on n'avait pas suffisamment analysé, dans les documents antérieurs de stratégie par pays, l'accroissement de la vulnérabilité aux aléas naturels dû à une dégradation rapide des ressources naturelles, à une pauvreté persistante et à une urbanisation galopante et sauvage. Le document de stratégie par pays pour 2001-2003 préconisait une réforme axée sur une approche préventive de la gestion des risques de catastrophes et sur le principe d'une action participative, décentralisée et multisectorielle des institutions. Toutefois, le prêt accordé pour la mise en œuvre d'un programme de prévention des catastrophes a été annulé avant le début des versements.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des préoccupations dues au fait que la République dominicaine n'avait toujours pas mis en place les mécanismes institutionnels et interterritoriaux de coordination nécessaires à la prévention des catastrophes, à l'atténuation de leurs effets et à une intervention à la suite de celles-ci, la Banque a considéré, dans le document de stratégie pour 2005-2008, que les catastrophes représentaient un risque pour son programme et qu'elles étaient susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs de cette stratégie. Le programme d'intervention proposé comprenait un mécanisme sectoriel de prévention des catastrophes et d'atténuation des risques ayant pour but de renforcer les capacités institutionnelles en la matière. Toutefois, selon le document de stratégie, « même si l'on considère, dans le programme d'intervention, cette question comme un problème de développement demandant des mesures précises, il reste que les grandes catastrophes peuvent entraîner la réorientation du programme d'intervention et du portefeuille vers des opérations de secours d'urgence. La Banque propose, dans son programme d'intervention, des dispositions pour atténuer la vulnérabilité aux catastrophes, mais sa capacité de réduire les risques est faible ».

Sources : BID, *Country program evaluation: Dominican Republic, 1991-2003*, Bureau d'évaluation et de surveillance, Washington, DC, 2005 ; BID, *Dominican Republic: IDB Strategy with the Dominican Republic*, Washington, DC, 2005. Documents disponibles à l'adresse <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=566406>.

## Huitième étape : définir un cadre pour les résultats et les indicateurs

Si la réduction des risques de catastrophes est un objectif-clé, inclure les buts et les indicateurs pertinents dans le cadre des résultats ou des indicateurs afin d'en suivre la mise en œuvre et d'en évaluer l'impact (**voir aussi la note d'orientation 6**).

Dans l'idéal, les indicateurs de résultats devraient être quantitatifs (avec des données de base pour mesurer les progrès accomplis), précis, faciles à établir, d'un coût raisonnable, pertinents et suffisants pour évaluer les résultats. Il faudrait faire appel à des indicateurs indiquant la réduction de la vulnérabilité – c'est-à-dire des pertes probables – plutôt que la réduction des pertes réelles pour mesurer la réalisation de l'ensemble d'un programme et les résultats stratégiques à long terme, vu qu'une catastrophe peut ne pas se produire pendant la période d'exécution du programme. On travaille actuellement à la mise au point d'indicateurs quantitatifs pouvant être pertinents sur le plan national et sous-national (voir l'encadré 2), bien qu'il faille faire preuve de prudence avec ceux qui sont fondés en partie sur les pertes réelles. Il convient de déterminer si les indicateurs privilégiés seront mis à jour assez fréquemment pour permettre un suivi et une évaluation. Il faudrait aussi étudier les possibilités de mesurer la réduction des risques de catastrophes au moyen d'autres indicateurs de résultats indiquant par exemple l'affaiblissement de la corrélation entre les fluctuations du taux de la population ayant un revenu inférieur à 1 \$ par jour et l'incidence des catastrophes ou la corrélation entre le nombre d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale et cette incidence (**voir la note d'orientation 13** et PNUD et SIPC/ONU (2006) pour de plus amples informations). Lors du choix des indicateurs, il peut être important d'établir une distinction entre les secteurs géographiques et/ou les domaines d'intervention présentant un risque faible et ceux présentant un risque élevé.

On peut, le cas échéant, mesurer les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre d'activités de réduction des risques de catastrophes à l'aide d'indicateurs de résultats plus précis (par ex. la législation promulguée sur la gestion des catastrophes, les petits investissements réalisés pour la réduction des risques, les dispositifs de protection sociale en cas de catastrophe totalement intégrés dans la stratégie de réduction de la pauvreté, la sensibilisation du public aux risques de catastrophes).

## Suivi et évaluation

### Neuvième étape : suivi et évaluation

Tirer parti des possibilités offertes par les évaluations de résultats pour déterminer s'il convient d'ajuster les stratégies par pays à la suite de catastrophes et apprécier les succès et les échecs de ces stratégies en matière de gestion des risques dans le cadre de l'évaluation effectuée à la fin du programme.

Dans l'évaluation finale, il faudrait déterminer si l'analyse initiale des risques était correcte, si les risques ont été gérés de façon appropriée et économique dans le cadre du programme, si des catastrophes survenues au cours de l'exécution du programme ont influé sur ses résultats et son efficacité et si la pérennité des résultats du programme risque d'être menacée par des catastrophes à venir. Ces questions devraient être examinées lors de l'évaluation des programmes nationaux dans tous les pays exposés aux aléas naturels, que les risques de catastrophes aient été expressément pris en compte ou non.

### Étape récurrente : consultation permanente avec les partenaires

Y associer des personnes ayant suffisamment de connaissances et de compétences pour traiter de questions importantes concernant les aléas naturels, telles que les principales dispositions permettant d'aborder des aspects particuliers des risques et de la vulnérabilité, les défauts des systèmes et des mécanismes existants d'intervention en cas de catastrophe, et notamment des dispositifs de protection sociale, la mesure dans laquelle les catastrophes et les risques associés peuvent contribuer à d'autres problèmes de développement et la mesure dans laquelle les catastrophes sont susceptibles d'entraver la réalisation d'objectifs à long terme. On peut trouver des sujets ayant les connaissances et les compétences en question dans les ministères concernés (affaires sociales, agriculture, transports, santé, etc.), dans des administrations nationales et locales spécialisées dans les catastrophes, dans des organisations de la société civile, dans le secteur privé et dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il faudrait veiller tout particulièrement à ce que les groupes très vulnérables connus soient représentés dans le processus de consultation avec les partenaires et que leurs préoccupations et leurs besoins en matière de réduction des risques de catastrophes soient discutés.

Une consultation externe peut être renouvelée à plusieurs reprises, à diverses étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale.

## 3. Principaux facteurs de succès

- *Des politiques et des stratégies internes appropriées.* Les politiques et les stratégies déterminantes des organisations de développement offrent un cadre pour l'élaboration de programmes nationaux. Lors de la mise en œuvre de ces politiques et de ces stratégies, il faut tenir dûment compte de la réduction des risques de catastrophes en la considérant comme un problème de développement et non comme relevant des organisations humanitaires.
- *La fixation par les gouvernements de priorités en matière de réduction des risques de catastrophes.* Comme les programmes par pays des organisations de développement sont de plus en plus alignés sur les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté et qu'on précise comment ils peuvent contribuer à la réalisation d'objectifs nationaux, les gouvernements doivent établir des priorités pour la réduction des risques en considérant celle-ci comme un problème majeur de développement dans les pays exposés aux aléas naturels. Cela est particulièrement important lorsque les programmes par pays sont négociés avec les gouvernements nationaux, comme c'est le cas dans certaines organisations de développement. Ces organisations doivent inciter les gouvernements à accorder davantage d'attention à la réduction des risques. Elles doivent aussi faire un travail de sensibilisation pour promouvoir cette démarche et montrer que souvent, une aide extérieure accordée à la suite d'une catastrophe ne vient pas s'ajouter aux fonds affectés au développement, mais qu'elle réduit ces fonds.
- *La fixation d'objectifs reconnus sur le plan international en matière de réduction des risques.* En rapport avec ce qui précède, on observe une tendance croissante à améliorer la cohérence des grands objectifs en matière de développement, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui donne une orientation commune aux donateurs et aux gouvernements. La fixation d'objectifs semblables pour la réduction des risques de catastrophes ou l'intégration des questions concernant cette réduction dans les objectifs du Millénaire serait importante pour une meilleure prise en compte de tels risques (**voir la note d'orientation 3**).

- *Une consultation transparente, détaillée et responsable.* Lors du processus de consultation, il faut donner la parole aux pauvres et aux groupes marginalisés, qui sont souvent parmi les plus vulnérables aux catastrophes, et veiller à ce que leurs intérêts et leurs droits soient respectés.
- *Une motivation individuelle.* Il convient de sensibiliser les responsables régionaux et les dirigeants des groupes de travail chargés de l'élaboration de stratégies nationales à l'importance des risques de catastrophes.
- *Un appui technique.* Les organisations de développement doivent offrir l'appui technique interne voulu pour intégrer les questions concernant les risques de catastrophes dans les programmes nationaux.
- *La réduction des coûts.* Cette intégration doit se faire pour un coût minimal. Il faudrait pour cela mettre en commun les informations ainsi que l'analyse et une évaluation initiale précise de l'importance et de la pertinence des risques de catastrophes. Les organisations de développement devraient chercher à coordonner leur action avec celle d'autres organismes, en particulier lorsque leurs programmes par pays suivent le même cycle (par ex. le cycle de la stratégie de réduction de la pauvreté ou celui des élections).

## Encadré 11

### Terminologie relative aux catastrophes et aux aléas naturels

Il est généralement admis, chez les spécialistes de la gestion des catastrophes, que la terminologie relative à ce domaine est utilisée de manière incohérente dans l'ensemble du secteur du fait de l'implication d'intervenants et de chercheurs appartenant à de multiples disciplines. Pour les besoins de cette série de notes d'orientation, il faut comprendre les termes-clés comme suit.

Un *aléa naturel* est un phénomène géophysique, atmosphérique ou hydrologique (tremblement de terre, glissement de terrain, tsunami, tempête de sable, onde de tempête, inondation, sécheresse, etc.) susceptible de provoquer des dommages ou des pertes.

La *vulnérabilité* est le risque d'être victime de dommages ou de pertes ; elle est liée à la capacité de prévoir un aléa naturel, d'y faire face, d'y résister et de se remettre de ses conséquences. La vulnérabilité, tout comme son antonyme, la *résistance*, sont déterminées par des facteurs physiques, environnementaux, sociaux, économiques, politiques, culturels et institutionnels.

Une *catastrophe* est l'occurrence d'un phénomène extrême qui affecte les populations vulnérables et occasionne d'importants dégâts, des perturbations et éventuellement des pertes en vies humaines et des lésions. À la suite d'une catastrophe, les populations touchées sont incapables de vivre normalement sans une aide extérieure.

Les *risques de catastrophes* dépendent des caractéristiques et de la fréquence des aléas qui touchent un lieu donné, de la nature des éléments exposés et de leur degré intrinsèque de vulnérabilité ou de résistance<sup>8</sup>.

L'*atténuation* désigne toute activité structurelle (matérielle) ou non structurelle (par ex. l'aménagement foncier ou la sensibilisation du public) menée en vue de réduire les conséquences négatives des aléas naturels.

La *préparation* désigne les activités entreprises et les mesures adoptées avant l'occurrence d'un aléa pour prévoir celui-ci et alerter les populations, évacuer les personnes et leurs biens s'il représente une menace et assurer une intervention efficace (par ex. en constituant des réserves alimentaires).

Les *secours*, le *relèvement* et la *reconstruction* sont des mesures adoptées à la suite d'une catastrophe respectivement pour sauver des vies et répondre aux besoins humanitaires immédiats, pour reprendre les activités normales et pour remettre en état les infrastructures matérielles et les services.

Un *changement climatique* désigne une variation significative sur le plan statistique de la mesure de l'état moyen ou de la variabilité du climat d'un lieu ou d'une région sur une longue période, due directement ou indirectement aux incidences des activités de l'homme sur la composition de l'atmosphère terrestre ou à la variabilité naturelle du climat.

<sup>8</sup> Dans cette série de notes d'orientation, l'expression « risques de catastrophes » est utilisée à la place de l'expression plus appropriée « risques découlant d'aléas » parce que l'expression « risques de catastrophes » est celle que préfèrent les spécialistes de la réduction de ces risques.

## Bibliographie

Banque mondiale, *Hazards of Nature, Risks to Development: An IEG Evaluation of World Bank Assistance for Natural Disasters*, Groupe d'évaluation indépendant, Washington, DC, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.worldbank.org/iegnaturaldisasters/report.html>.

BID, *Bank Action Plan for Improving Disaster Risk Management 2005-2008*, GN-2339-1, Washington, DC, 2005. Disponible à l'adresse <http://www.iadb.org/sds/doc/ibdbdisasteractionplan-05-08-e.pdf>.

PNUD, *Reducing Disaster Risk: A Challenge for Development*, Bureau pour la prévention des crises et le relèvement, New York, 2004. Disponible à l'adresse <http://www.undp.org/bcpr/disred/rdr.htm>.

PNUD et SIPC/ONU, *Integrating Disaster Risk Reduction into CCA and UNDAF: Guidelines for Integrating Disaster Risk Reduction into CCA/UNDAF*, Genève, 2006. Disponible à l'adresse <http://www.unisdr.org/eng/risk-reduction/sustainable-development/cca-undaf/cca-undaf.htm#2-3>.

SIPC/ONU, *Living with Risk: A Global Review of Disaster Reduction Initiatives*. Genève, 2004 (voir en particulier le chapitre 3). Disponible à l'adresse [http://www.unisdr.org/eng/about\\_isdr/bd-lwr-2004-eng-p.htm](http://www.unisdr.org/eng/about_isdr/bd-lwr-2004-eng-p.htm)

La présente note d'orientation a été rédigée par Charlotte Benson. L'auteur tient à remercier, pour leurs conseils et leur aide inestimable, Paola Albrito (SIPC/ONU), Caroline Clarke (BID) ainsi que les membres du groupe consultatif chargé du projet et le secrétariat du consortium ProVention. L'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), le secrétariat d'État britannique à la Coopération (DFID), le ministère royal norvégien des Affaires étrangères et l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI) ont soutenu financièrement la réalisation de cet ouvrage. Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des réviseurs ou des organismes ayant financé cet ouvrage.

Les *Outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophes* sont une série de 14 notes d'orientation destinées aux organisations de développement pour leur permettre d'adapter leurs outils de programmation et d'évaluation prospective et rétrospective de projets afin d'intégrer la réduction des risques dans les activités de développement des pays exposés aux aléas naturels. Cet ouvrage comprend les rubriques suivantes : 1) Introduction, 2) Collecte et exploitation de données sur les aléas naturels, 3) Stratégies de réduction de la pauvreté, 4) Établissement de programmes par pays, 5) Gestion du cycle des projets, 6) Cadres logiques et axés sur les résultats, 7) Évaluation environnementale des projets, 8) Analyse économique des projets, 9) Analyse de vulnérabilité et de capacités, 10) Démarches axées sur des moyens de subsistance viables, 11) Évaluation d'impact social, 12) Conception d'ouvrages, normes de construction et sélection de sites, 13) Évaluation des activités de réduction des risques de catastrophes, et 14) Aide budgétaire. La série complète des notes d'orientation est disponible à l'adresse [http://www.proventionconsortium.org/mainstreaming\\_tools](http://www.proventionconsortium.org/mainstreaming_tools). Un document d'orientation de base de Charlotte Benson et John Twigg, intitulé *Measuring Mitigation: Methodologies for assessing natural hazard risks and the net benefits of mitigation*, est disponible à l'adresse <http://www.reliefweb.int/rw/lib.nsf/db900SID/OCHA-6BCM64?OpenDocument>.



**Secrétariat du consortium ProVention**  
Case postale 372, CH-1211 Genève 19, Suisse  
Courriel : [provention@ifrc.org](mailto:provention@ifrc.org)  
Site Internet : [www.proventionconsortium.org](http://www.proventionconsortium.org)